

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1834 10 août 2011

SOMMAIRE

10B Solutions S.à r.l	C&M Company S.A
ADN S.A 87986	
AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier	S.A 88020
	Comptoir Informatique et Technologie 88021
AGROFEED S.à r.l 87988	Convergenza Com S.A
AGROFEED S.à r.l 87988	Convoys Investment S.à r.l 88019
AGROFEED S.à r.l 87988	DAZZAN et Cie
AGROFEED S.à r.l 87989	Dina Investment S.A 88028
AGROFEED S.à r.l 88005	Dina Investment S.A 88029
AGROFEED S.à r.l 87989	Diversified Growth Company en abrégé
Alux S.A88005	D.G.C88029
Amundi RE Property SICAV-FIS87986	Eaton Moeller S.à r.l88029
Amundi RE Property SICAV-FIS 88032	EDG (Europäische Dienstleistungsgesell-
Asia Wood Furnitures S.A 88006	schaft) S.à r.l
Asia Wood Furnitures S.A 88006	EEE 3 S.à r.l
Asia Wood Furnitures S.A 88006	Elba Lux S.à r.l
Barwa International Hotel Management	Electro-Cardoso S.à r.l 88030
Luxembourg S.à r.l	Encana Finance Luxembourg S.à r.l 88030
Barwa International Hotel Management	Etias Partner 88031
Luxembourg S.à r.l	
Bauduc International S.à r.l 88006	Eurazeo Real Estate Lux88028
Blue Services	European Value Partners SICAV-SIF 88030
Bregal Luxembourg S.A 87988	FCM & C° S.A88031
Brysam Lux (Colombia) S.à r.l 88005	Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l 88031
Bureau d'Etude en Structure Acier S.A.	Katana Investments S.A 88031
(B.E.A.)88007	Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l 87989
Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l 88007	Morgan Stanley Hercules S.à r.l 88032
Calatayud S.A	Morgan Stanley Ursa S.à r.l 88032
Cascada 2 S.A 88019	Rail-Veyor Luxembourg Sarl88008
CDiS Luxembourg S.à r.l 88019	Sinocome Yuraku S.A 88021
Chemicom Export-Import S.A 88019	Tangaroa S.A
Chemicom Export-Import S.A 88020	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A 87986
Citai Lux S.A 88020	WRI Nominees Limited88032
Clama S.A 88020	



UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. Michaela Imwinkelried / Benjamin Wacker Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2011081874/12.

(110090434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Amundi RE Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.885.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 19 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081885/12.

(110091082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

ADN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081889/10.

(110091519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.850.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg", ayant son siège social à L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.850, constituée suivant acte notarié en date du 8 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 317 du 1 er décembre 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 3 mars 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés



a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2624 du 28 octobre 2008, et numéro 2746 du 12 novembre 2008; b) dans le Lëtzebuerger Journal le 28 octobre 2008, et le 12 novembre 2008.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Constatation que le capital social est désormais exprimé en euros (EUR).
- 2. Constatation que le capital social est libéré à concurrence de EUR 116.200,09.
- 3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 100.000 (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, à EUR 223.946,76 (deux cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes) par l'émission de 4.034 (quatre mille trente-quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, contre paiement en espèces.
 - 4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société.
 - 5. Divers
- III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions en circulation, trois mille (3.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- V. Que la présente assemblée, réunissant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate que le capital social de la Société, antérieurement exprimé en francs luxembourgeois, est désormais exprimé en euros et fixé à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale constate que le capital social actuellement fixé à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes) est libéré à concurrence de EUR 116.200,09 (cent seize mille deux cents euros et neuf cents, soit 93,75 % (quatre-vingt-treize virgule soixante-quinze pourcent).

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 100.000 (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, à EUR 223.946,76 (deux cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes) par l'émission de 4.034 (quatre mille trente-quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et d'ouvrir la souscription à l'augmentation de capital à compter de ce jour et jusqu'au 29 décembre 2008.

En cas de renonciation des autres actionnaires, l'assemblée générale admet à la souscription de toutes les actions à émettre Madame Marie-Christine t'SERSTEVENS, demeurant à B-1851 Humbeek, Voordestraat 48.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital souscrit est de EUR 223.946,76 (deux vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize centimes) représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SCHILL, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48822. Reçu cinq cents euros € 500,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Expédition signée par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Me Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011081890/89.

(110090857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

AGROFEED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 47.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081901/10.

(110091125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

AGROFEED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 47.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081902/10.

(110091128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

AGROFEED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 47.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081903/10.

(110091133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bregal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2011081919/12.

(110090856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



AGROFEED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 47.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081904/10.

(110091136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

AGROFEED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 47.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081905/10.

(110091139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.135.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of May.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Magnetar Financial LLC, on behalf of, and in its capacity as Investment Manager of, Magnetar SC Fund Ltd, a Cayman Islands fund with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, here represented by Mrs. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 18 th, 2011;
- Magnetar Financial LLC, on behalf of, and in its capacity as Investment Manager of, Magnetar Xing He Master Fund Ltd, a Cayman Islands fund with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, here represented by Mrs. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 18 th, 2011;
- Magnetar Financial LLC, on behalf of, and in its capacity as Investment Manager of, Magnetar Structured Credit Fund LP, a fund with registered office at Citco Fund Services, Inc., 560 Mission Street, 26 th Floor, San Francisco, CA 94105, the United States of America, here represented by Mrs. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 18 th, 2011;
- Magnetar Financial LLC, on behalf of, and in its capacity as Investment Manager of, Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, a Cayman Islands fund with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, here represented by Mrs. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 18 th, 2011; and
- Magnetar Financial LLC, on behalf of, and in its capacity as Investment Manager of, Magnetar Constellation Fund II, Ltd, a Cayman Islands fund with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, here represented by Mrs. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 18 th , 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:



Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (hereafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company ("société de titrisation") within the meaning of the law of March 22 nd, 2004 on securitisation (hereafter the "Securitisation Law") and which will be governed by the Securitisation Law, the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may grant to any company or entity associated in any way with the Company, i.e., in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, invest and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities, and acquire though participations, contributions, purchases, option or any other way securities, rights, interests, instructions, derivative swaps, undertakings, loans, stocks, bonds, convertible bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, patents and licences or other property/securities as the Company shall deem fit, and in general, it may hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company think fit.

Besides, the Company may enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Finally, the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without engaging in activity covered by the Luxembourg law of April 5 $^{\rm th}$, 1993, as amended, relating to the financial sector.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at forty thousand U.S. Dollars (USD 40,000.-) divided into:

- Twenty thousand (20,000) "Ordinary Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand, five hundred (2,500) "Class A Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand, five hundred (2,500) "Class B Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand, five hundred (2,500) "Class C Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand, five hundred (2,500) "Class D Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand, five hundred (2,500) "Class E Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand, five hundred (2,500) "Class F Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;



- Two thousand, five hundred (2,500) "Class G Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand, five hundred (2,500) "Class H Shares" with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

(Ordinary Shares, Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares").

The Shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, as the case may be. The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

"Ordinary Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.

"Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.

"Class B Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class B Shares of the Company.

 $\hbox{``Class C Shareholder'' means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class C Shares of the Company.}\\$

"Class D Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class D Shares of the Company.

"Class E Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class E Shares of the Company.

"Class F Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class F Shares of the Company.

"Class G Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class G Shares of the Company.

"Class H Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class H Shares of the Company.

"Ordinary Shares" means Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class A Shares" means Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class B Shares" means Class B Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class C Shares" means Class C Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class D Shares" means Class D Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class E Shares" means Class E Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class F Shares" means Class F Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class G Shares" means Class G Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

"Class H Shares" means Class H Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each in the capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 19 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares



may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Compartment(s)

Art. 10. Compartment(s). Each class of shares as defined under article 6 (Subscribed Capital) is intended to and do represent an autonomous and independent compartment once so defined by the Board of Managers (hereafter the "Compartment(s)"), corresponding to a separate part of the Company's estate. Within each class of shares as defined under article 6 (Subscribed Capital), the Board is entitled to create one or more Compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Chapter IV. Manager(s)

Art. 11. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 12. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is



understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter V. Shareholder(s)

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within



a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company (if applicable) may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Company or the holders of shares relating to the Company shall not attend such general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter VI. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 20. Financial Year. The Company's accounting year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st December of each year.

Art. 21. Adoption of Financial Statements and Distribution of Profits. On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated, of a decision of the shareholder(s), for the payment of dividends to the shares of the corresponding Compartment.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

Art. 22. Interim Dividends. As the case may be, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by virtue of the Law or the Articles.



Chapter VII. Supervision

Art. 23. Independent Auditor(s). The Company is audited by an independent auditor ("Réviseur d'entreprises"), appointed by the Board in accordance with the Securitisation Law, and chosen from the list of approved auditors held by the "Institut des Réviseurs d'Entreprises". The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Without prejudice to the provisions contained in article 10 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them, as the case may be.

Chapter IX. Applicable Laws

Art. 25. Applicable Laws. Reference is made to the provisions of the Securitisation Law and the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

- Twenty thousand (20,000) Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 9,400 Ordinary Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 3,600 Ordinary Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 1,400 Ordinary Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 1,200 Ordinary Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 4,400 Ordinary Shares.
- Two thousand, five hundred (2,500) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd., prenamed: 1,175 Class A Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd., prenamed: 450 Class A Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd., prenamed: 175 Class A Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd., prenamed: 150 Class A Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund LP, prenamed: 550 Class A Shares.
- Two thousand, five hundred (2,500) Class B Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 1,175 Class B Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 450 Class B Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 175 Class B Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 150 Class B Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 550 Class B Shares.
- Two thousand, five hundred (2,500) Class C Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 1,175 Class C Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 450 Class C Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 175 Class C Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 150 Class C Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 550 Class C Shares.



- Two thousand, five hundred (2,500) Class D Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 1,175 Class D Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 450 Class D Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 175 Class D Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 150 Class D Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 550 Class D Shares.
- Two thousand, five hundred (2,500) Class E Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 1,175 Class E Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 450 Class E Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 175 Class E Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 150 Class E Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 550 Class E Shares.
- Two thousand, five hundred (2,500) Class F Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 1,175 Class F Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 450 Class F Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 175 Class F Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 150 Class F Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 550 Class F Shares.
- Two thousand, five hundred (2,500) Class G Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 1,175 Class G Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 450 Class G Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 175 Class G Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 150 Class G Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 550 Class G Shares.
- Two thousand, five hundred (2,500) Class H Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, subscribed as follows by:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prenamed: 1,175 Class H Shares;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prenamed: 450 Class H Shares;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prenamed: 175 Class H Shares;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prenamed: 150 Class H Shares; and
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prenamed: 550 Class H Shares.

All the above mentioned shares have been fully paid in cash, so that the amount of forty thousand U.S. Dollars (USD 40,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

- 1. Allocate the residual amount of USD 2,554.67 to the legal reserve of the Company;
- 2. Determine the number of managers at three (3).
- 3. Appoint the following persons as Company's managers:
 - Category A Managers:
- * Mr. Paul Smith, chief legal officer, born in Philadelphia, the United States of America, on June 18, 1962, with professional address at 1603 Orrington Avenue, 13 th Fl., Evanston, IL 60201, the United States of America; and
- * Mr. Anthony Fox, deputy chief financial officer, born in Joliet, the United States of America, on November 28, 1976, with professional address at 1603 Orrington Avenue, 13 th Fl., Evanston, IL 60201, the United States of America.



- Category B Manager:
- * Mr. Stewart Kam-Cheong, companies' director, born in Port Louis, Mauritius Island, on July 22, 1962, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

4. Determine the address of the Company at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Companies appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Magnetar Financial LLC, agissant au nom de, et en sa capacité de Société de Gestion de, Magnetar SC Fund Ltd, un fonds des lles Caïmans ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, lles Caïmans, ici représenté par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011;
- Magnetar Financial LLC, agissant au nom de, et en sa capacité de Société de Gestion de, Magnetar Xing He Master Fund Ltd, un fonds des lles Caïmans ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, lles Caïmans, ici représenté par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011;
- Magnetar Financial LLC, agissant au nom de, et en sa capacité de Société de Gestion de, Magnetar Structured Credit Fund LP, un fonds ayant son siège social à Citco Fund Services, Inc., 560 Mission Street, 26th Floor, San Francisco, CA 94105, les Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011;
- Magnetar Financial LLC, agissant au nom de, et en sa capacité de Société de Gestion de, Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, un fonds des lles Caïmans ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, lles Caïmans, ici représenté par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011; et
- Magnetar Financial LLC, agissant au nom de, et en sa capacité de Société de Gestion de, Magnetar Constellation Fund II, Ltd, un fonds des lles Caïmans ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, P. O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, lles Caïmans, ici représenté par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2011;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des sociétés comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après «la Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de



biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultant d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société peut accorder à toute société ou entité ayant un lien avec la Société, c'est-à-dire lorsque la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, toute assistance, prêt, avance ou garantie, de même qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et sécuriser le remboursement de toute somme prêtée. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, investir et détenir des participations et prises d'intérêt, de quelque nature que ce soit, dans toutes sortes de sociétés ou entités luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir par le biais de participations, contributions, achats, option ou de toutes autres manières, des titres, des droits, des intérêts, des «swaps», des engagements, des prêts, des actions, des obligations, des obligations convertibles, tout instrument de dette, des avances, des «warrants», des brevets et licences et autres propriétés/sûretés tels que la Société le considère approprié, et, de manière générale, elle peut les détenir, gérer, développer, grever, vendre et en disposer, entièrement ou partiellement, en échange d'une contrepartie que la Société considère appropriée.

De plus, la Société pourra entrer, assister ou participer dans toutes transactions financières, commerciales ou autres, et en général, dans toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, de même que dans toutes les opérations liées directement ou indirectement à la mise en oeuvre de son objet en relation avec tous les secteurs mentionnés ci-dessus.

Enfin, la Société pourra prendre tout type d'actions et s'engager dans tout type d'opérations qui sont, directement ou indirectement, liées à son objet afin de le mettre en oeuvre, cependant sans s'engager dans une activité régulée par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Magnetar FI Luxembourg, S.à r.l.».
- Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars américains (USD 40.000,-) représenté par:

- Vingt mille (20.000) «Parts Sociales Ordinaires» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe A» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe B» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe C» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe D» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe E» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe F» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe G» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille, cinq cents (2.500) «Parts Sociales de Classe H» d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

(les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H sont ci-après collectivement désignées par les «Parts sociales»).

Les Parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:



«Associé de Classe Ordinaire» signifie tout détenteur de parts sociales Ordinaires.

«Associé de Classe A» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe B.

«Associé de Classe C» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe C.

«Associé de Classe D» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe D.

«Associé de Classe E» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe E.

«Associé de Classe F» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe F.

«Associé de Classe G» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe G. «Associé de Classe H» signifie tout détenteur de parts sociales de Classe H.

«Parts sociales de Classe Ordinaire» signifie les parts sociales de Classe Ordinaire d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

«Parts sociales de Classe A» signifie les parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

«Parts sociales de Classe B» signifie les parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

«Parts sociales de Classe C» signifie les parts sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

«Parts sociales de Classe D» signifie les parts sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1.-) chacune.

«Parts sociales de Classe E» signifie les parts sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

«Parts sociales de Classe F» signifie les parts sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

«Parts sociales de Classe G» signifie les parts sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

«Parts sociales de Classe H» signifie les parts sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Compartiment(s)

Art. 10. Compartiment(s). Chaque catégorie de parts sociales, telle que définie dans l'article 6 (Capital Souscrit) des présents Statuts, vise et représente un compartiment autonome et indépendant une fois défini en tant que tel par le Conseil de Gérance (ci-après le(s) «Compartiment(s)»), correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société. Au sein de chaque catégorie de parts sociales, telle que définie dans l'article 6 (Capital Souscrit) des présents



Statuts, le Conseil de Gérance est habilité à créer un ou plusieurs Compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société.

Sauf disposition contraire dans la résolution du Conseil de Gérance créant un tel compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société par rapport au financement correspondant. La résolution du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, sera liante vis-à-vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limités aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

La Société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts sociales.

Chapitre IV. Gérant(s)

Art. 11. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 13. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.



Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre V. Associé(s)

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.



Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les détenteurs de chaque catégorie de parts sociales de la Société rattachées à un

Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de catégorie de parts sociales de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de catégorie de parts sociales rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé ne pourront pas participer à ces assemblées générales.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels et Affectation des Résultats. Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante. Par une décision des associés l'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun des comptes sera distribué comme dividendes aux part sociales du Compartiment correspondant.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Le Conseil de Gérance pourra décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux parts sociales d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par le Conseil de Gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VII. Supervision

Art. 23. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes de la Société sont audités par un Réviseur d'entreprises, nommé par le Conseil de Gérance en accord avec la Loi sur la Titrisation, et sélectionné parmi la liste de Réviseurs d'entreprises approuvés tenu par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat du Réviseur d'entreprises est limité à un an, mais, peut être renouvelé pour un nombre de fois illimité.



Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. Sans préjudice aucun des dispositions de l'article 12 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les compartiments existants ou les associés de ces compartiments.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Chapitre IX. Lois Applicables

Art. 25. Lois Applicables. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur la Titrisation et à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été établis, les parties comparantes déclarent souscrire à l'entièreté du capital tel que suit:

- Vingt mille (20.000) Parts sociales de Classe Ordinaire d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 9.400 Parts sociales de Classe Ordinaire;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 3.600 Parts sociales de Classe Ordinaire;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 1.400 Parts sociales de Classe Ordinaire;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 1.200 Parts sociales de Classe Ordinaire; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 4.400 Parts sociales de Classe Ordinaire.
- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe A;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe A;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe A;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe A; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe A.
- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe B;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe B;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe B;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe B; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe B.
- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe C;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe C;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe C;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe C; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe C.
- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe D;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe D;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe D;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe D; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe D.



- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe E;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe E;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe E;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe E; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe E.
- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe F;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe F;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe F;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe F; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe F.
- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe G;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe G;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe G;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe G; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe G.
- Deux mille, cinq cents (2.500) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, souscrites tel que suit:
 - Magnetar Constellation Master Fund, Ltd, prénommé: 1.175 Parts Sociales de Classe H;
 - Magnetar Constellation Fund II, Ltd, prénommé: 450 Parts Sociales de Classe H;
 - Magnetar Xing He Master Fund Ltd, prénommé: 175 Parts Sociales de Classe H;
 - Magnetar SC Fund Ltd, prénommé: 150 Parts Sociales de Classe H; et
 - Magnetar Structured Credit Fund, LP, prénommé: 550 Parts sociales de Classe H.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quarante mille Dollars américains (USD 40.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

- 1. Allouer le montant résiduel de USD 2.554,67 à la réserve légale de la Société;
- 2. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
- 3. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - Gérants de catégorie A:
- * M. Paul Smith, directeur juridique, né à Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, le 18 juin 1962, ayant son adresse professionnelle au 1603 Orrington Avenue, 13 th Fl., Evanston, IL 60201, Etats-Unis d'Amérique; et
- * M. Anthony Fox, chef de la trésorerie, né à Joliet, Etats-Unis d'Amérique, le 28 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 1603 Orrington Avenue, 13 th Fl., Evanston, IL 60201, Etats-Unis d'Amérique.
 - Gérant de catégorie B:
- * M. Stewart Kam-Cheong, directeur de sociétés, né à Port Louis, lle Maurice, le 22 juillet 1962, ayant son adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

4. Déterminer l'adresse du siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 mai 2011. Relation: ECH/2011/893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011075036/866.

(110083705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

AGROFEED S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.-W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 47.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081906/10.

(110091143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Alux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081908/10.

(110091525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Brysam Lux (Colombia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.162.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 mai 2011.

En date du 31 mai 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Tekla A. WHITE en tant que Gérant Catégorie A avec effet au 23 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011081920/15.

(110090873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Bauduc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen. R.C.S. Luxembourg B 81.922.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081921/11.

(110091097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 110.648.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081911/10.

(110091272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 110.648.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081912/10.

(110091292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Blue Services, Société à responsabilité limitée, (anc. 10B Solutions S.à r.l.).

Siège social: L-7243 Luxembourg, 5, rue du X Octobre. R.C.S. Luxembourg B 119.263.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS COMPTABLES 63-65, Rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2011081923/15.

(110091017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Asia Wood Furnitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 110.648.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081913/10.

(110091293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Barwa International Hotel Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 138.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081915/10.

(110091091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Barwa International Hotel Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 138.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081916/10.

(110091092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

B.E.A., Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.464.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS COMPTABLES 63-65, Rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2011081924/15.

(110090979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Bureau Immobilier M. Thill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 56, Ceinture um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 59.383.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081925/10.

(110091104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

C&M Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4965 Clemency, 20, rue de Sélange.

R.C.S. Luxembourg B 79.659.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011081926/10.

(110091114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Rail-Veyor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims. R.C.S. Luxembourg B 161.117.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Rail-Veyor Technologies Global Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set at 129 Fielding Road Lively, Ontario, P3Y 1L7, Canada, registered with the Ontario, Canada Trade Register under number 1789798.

Represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as shareholder.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Rail-Veyor Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter referred to as the "Company"), and in particular the law dated 10 th of August 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter referred to as the "Law").

Art. 2. Object.

- 2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.
- 2.3 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is established for an unlimited duration.
- 3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.
- 3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.
- 4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.
- 4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such



office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

- 5.1 The Company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: twenty thousand (20,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.
 - 5.2 All the Shares are fully paid up.
- 5.3 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.
- 5.4 The shareholder owning Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.
- 5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:
- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;
- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid;
- 5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:
- (i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are neither converted or retracted, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the "Final Mandatory Redemption Date");
- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and
- (iii) the holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares (hereinafter referred to as "the redemption price") equal to:
 - 1. the par value of the redeemed shares; plus
- 2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus
- 3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption; plus
- 4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as such expression is defined in article 5.10 below) divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.



- 5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:
- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- (ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

- 5.8 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to (a) 0.1% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any) and (b) any net income, capital gains and other profits connected to the trading activity of the Company or any activity that has been financed by the issuance of Mandatory Redeemable Preferred Shares, , less the 0.1% fixed rate and less an appropriate margin to be agreed by the Company and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares from time to time. The appropriate margin is to be computed on the net income, capital gains and other profits connected to the trading activity of the Company or to any activity that has been financed by the issuance of Mandatory Redeemable Preferred Shares after deduction of the 0.1% fixed rate.
- 5.9 The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will only be entitled to dividend payments provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:
 - (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or
 - (iii) the Company is wound-up.
- 5.10 Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account").
- 5.11 In case of dissolution of the Corporation, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.
- **Art. 6.** Increase and Reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

- 7.1 Shares are freely transferable among shareholders.
- 7.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law. Indeed, shares may not be transferred inter vivo to non-shareholders, unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.
- 7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.
 - 7.4 The Company may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

- 8.1 Shares are in registered form.
- 8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.
 - 8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management - representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed, at least, of two managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders. The board



of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of one (1) manager at least. Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

- 10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.
- 10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

- 11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.
- 11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.
- 11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.
- 11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one manager class A and one manager class B are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.
- 11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.
- 11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.
- **Art. 12. Representation.** The Company shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.
- **Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and Voting rights.

- 14.1 Resolutions at a meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.
- 14.2 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous vote. A meeting of shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.
 - 14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.
 - 14.4 The Company will recognize only one holder per Share.



- 14.5 The shareholders exercise all the powers allocated to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law.
 - 14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.
- 14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company, represented by the shareholders, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.
- **Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.
- **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

- 17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.
- 17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the board of managers,
- 2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Company, and
- 4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

- 18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- 18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.
- 18.3 The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holder of such shares.
- **Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for twenty thousand (20,000) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) together with the payment of a share premium amounting to two thousand two hundred thirty two US Dollars and thirty cents (USD 2,232.30).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been fulfilled.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.



Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

The prenamed shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 10 rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2. The number of manager class A is fixed at one (1). The following person is appointed as manager class A:
- Mr. Michael Romaniuk, born on Mai 1, 1961, in Sudbury (Canada), residing at 129 Fielding Road Lively, Ontario, P3Y 1L7, Canada.
 - 3. The number of manager class B is fixed at two (2). The following persons are appointed as managers class B:
- Mr. Stewart Kam-Cheong, born on July 22, 1962, in Port Louis, Mauritius, residing at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; and,
- Ms. Christine Louis-Haberer, born on July 23, 1967, in Vitré, France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 4. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the shareholders.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cing mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A COMPARU:

Rail-Veyor Technologies Global Inc., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 129 Fielding Road Lively, Ontario, P3Y 1L7, Canada, inscrite au registre du commerce d'Ontario, Canada, sous le numéro 1789798,

Ici représentée par Monsieur, Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associé.

Title I er . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1 er . **Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Rail-Veyor Luxembourg Sàrl", qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.
- 2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer



d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.
- 3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts
- 4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: vingt mille (20,000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et zéro (0) part privilégiée obligatoirement rachetable à dividende fixe et variable (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.
 - 5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.
- 5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par un paiement au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.
- 5.4 L'associé qui détient des Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. L'associé détenant des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.
- 5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:
- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et
- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée;
- 5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (incluant, sans limite, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfices issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:



- (i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont été émises (ci-après la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);
- (ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et
- (iii) le détenteur de toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées recevra un paiement en numéraire ou en nature par Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «prix de rachat») égal à:
 - 1. la valeur nominale des parts rachetées; plus
- 2. tout dividende cumulé mais non payé auquel le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
- 3. un montant correspondant à une partie du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au montant du Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat; plus
- 4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (tel que défini à l'article 5.10 ci-dessous) divisé par le nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises préalablement au rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

- 5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:
- (i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs occasions) par écrit la conversion de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires; et
- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires approprié.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

- 5.8 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à (a) 0,1% de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le cas échéant ainsi que (b) tout revenu net, gains en capital et tout autre bénéfice provenant de l'activité commerciale de la Société ou de toute autre activité qui aura été financée par l'émission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables moins le taux fixe de 0,1% et moins la marge appropriée qui devra être déterminée par la Société et les détenteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables périodiquement. La marge appropriée devra être calculée sur base du revenu net, des gains de capitaux ainsi que sur les bénéficies provenant de l'activité commerciale de la Société ou de toute autre activité qui aura été financée par l'émission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables après déduction du taux fixe de 0.1%.
- 5.9 Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables aura uniquement droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs liquides suffisants pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse couvrir ses frais courants immédiatement après le paiement du dividende et qu'en outre un des trois événements suivants ait eu lieu:
 - (i) la distribution d'un dividende est approuvée; ou
 - (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou leur détenteur; ou
 - (iii) la Société est dissoute.
- 5.10 Les bénéfices doivent être suffisants pour distribuer un dividende, en tout ou partie, et l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés ne prend aucune décision de distribuer un tel dividende, le montant du dividende qui aurait dû être payé au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement alloué à une réserve distribuable comptabilisée dans un compte de réserve parts privilégiées obligatoirement rachetables le «Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»).
- 5.11 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.
- Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.



Art. 7. Transfert des parts.

- 7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.
- 7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi. En effet, aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.
- 7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.
 - 7.4 La société pourra acquérir ses propres Parts.

Art. 8. Forme des parts sociales registre des associés.

- 8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.
- 8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.
 - 8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration Gérance Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

- 9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins. La catégorie B devra être composée d'au moins un (1) gérant.
- 9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.
- 10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.
 - 10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

- 11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.
- 11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par téléfax ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.
- 11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, téléfax ou par e-mail.
- 11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés comprenant au moins le vote d'un gérant de chaque catégorie.
- 11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.



- 11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire ou par deux gérants.
- Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.
- Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

- 14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.
- 14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.
 - 14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.
 - 14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.
- 14.5 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.
 - 14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.
- 14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.
- Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.
- Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

- 17.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.
- 17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
- 2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
 - 3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance, et
- 4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

- 18.1 Dans le cas, d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.
- 18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.



- 18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces parts augmentées par les dividendes cumulés mais non payés, le Compte Prime d'Emission des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi que le Compte de Réserve des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le détenteur de Parts Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata eu égard au nombre de parts qu'il détient dans le capital social de la Société.
- Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à vingt mille (20,000) parts sociales ordinaires et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) avec le paiement d'une prime d'émission de deux mille deux cent soixante trois dollars américains et trente cents (USD 2,263.30).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé à 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 2. Le nombre de gérant de catégorie A est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant catégorie A:
- Monsieur Michael Romaniuk, né le 1 ^{er} mai 1961, à Sudbury (Canada), demeurant à 129 Fielding Road Lively, Ontario, P3Y 1L7, Canada.
- 3. Le nombre de gérants catégorie B est fixé à deux (2). Les personnes suivantes sont nommées gérant catégorie B de la Société:
- Monsieur Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962, à Port-Louis (Ile Maurice), demeurant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- Madame Christine Louis-Haberer, née le 23 juillet 1967, à Vitré (France), demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 4. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et leur mandat prendra fin soit par leur démission soit par leur révocation par l'assemblée générale des associés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22173. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075117/602.

(110083412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.



Convoys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 107.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081930/10.

(110091065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Calatayud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 103.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081931/10.

(110091472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Cascada 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081932/10.

(110091093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CDiS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 127.257.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS-COMPTABLES 63-65, Rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG Signature

Référence de publication: 2011081933/15.

(110090999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Chemicom Export-Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081934/10.

(110091161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Chemicom Export-Import S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.524.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 décembre 2010 a été nommé Administrateur délégué:

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011081936/14.

(110091171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Citai Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 54.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081937/10.

(110091389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Tangaroa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081938/10.

(110091149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Clama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081939/10.

(110091090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Compagnie d'Investissement des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011081940/9.

(110091054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Comptoir Informatique et Technologie, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 147.437.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081941/10.

(110091041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Sinocome Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.109.

STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty sixth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company "YURAKU PTE LTD", with registered office at 11 Collyer Quay, #10-04 The Arcade, Singapore 049317, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme").

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Sinocome Yuraku S.A.".
- Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.



The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single share or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate and/or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If the required presence quorum is not attained, the meeting shall be adjourned and a second meeting shall be convened at the same hour, five business days later, which will deliberate and/or act validly only if a majority of the directors is present or represented at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.



Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxyholder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2011.

The first annual meeting will be held in 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty one thousand shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the thirty one thousand (31,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100 %) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.



Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (\in 1,200.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1. The number of directors is fixed at one and the number of supervisory auditors at one.
- 2. The following is appointed as director:

Mr. Claudio BENCIVENGO, C.E.O., born in Coira (Switzerland), on December 30, 1972, residing at The Netherlands 2245BL, unit 28, Eikendael, Wassenaar.

3. Has been appointed supervisory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- 4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.
- 5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-six mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société "YURAKU PTE LTD", avec siège à 11 Collyer Quay, #10-04 The Arcade, Singapore 049317,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Sinocome Yuraku S.A.".
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des



emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum de présence requis n'est pas atteint, la réunion sera ajournée et une deuxième réunion sera reportée à cinq jours ouvrables à la même heure. Cette deuxième réunion ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à cette réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.



Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le second lundi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.



Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trenteet-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2. Est nommé administrateur:

Monsieur Claudio BENCIVENGO, président directeur général, né à Coira (Suisse), le 30 décembre 1972, demeurant aux Pays-Bas, 2245BL, unit 28, Eikendael, Wassenaar.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- 4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2017.
 - 5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: EAC/2011/7095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011075130/355.

(110083237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.



Eurazeo Real Estate Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.397,29.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincent CORMEAU / Christophe AUBUT

Gérants

Référence de publication: 2011081952/12.

(110091236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Convergenza Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Stijn Curfs Mandataire

Référence de publication: 2011081943/12.

(110091037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

DAZZAN et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3637 Kayl, 41, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAZZAN et Cie

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011081944/12.

(110091195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Dina Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 80.063.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS COMPTABLES 63-65, Rue de Merl L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011081946/15.

(110090982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Dina Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 80.063.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI EXPERTS COMPTABLES 63-65, Rue de Meri L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011081947/15.

(110090984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Diversified Growth Company en abrégé D.G.C., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 7.565.

Le siège social de la société Diversified Growth Company en abrégé D.G.C, a été transféré au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1 er avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011081948/12.

(110091287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08/06/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011081949/12.

(110090945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Eaton Moeller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.885.

EXTRAIT

Par décision du 31 mai 2011 de l'actionnaire unique Eaton Holding VI Sàrl, ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg, enregistré sous le numéro de registre de commerce RC 135.886:

- Révocation avec effet au 31 mai 2011 de Monsieur Patrick Ten Broek de son poste de gérant de Eaton Moeller Sàrl Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Pour Eaton Holding VI Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011082571/16.

(110091189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Encana Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de Encana Finance Luxembourg S.à r.l. pour la période du 10 septembre 2010 au 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.06.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081951/11.

(110091071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

European Value Partners SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 154.395.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011081953/12.

(110091044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

EDG (Europäische Dienstleistungsgesellschaft) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081954/10.

(110091164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081955/10.

(110091183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Electro-Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 21, Letzebuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.653.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081956/10.

(110091117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Katana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.677.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Saint Gérant IN-VESTISSEMENT, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 87.458 et ce, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011082025/14.

(110090895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Etias Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 150.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081959/10.

(110091478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

EUCELIA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 42.575.

Le bilan clos au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011081960/10.

(110091118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.685.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2011081962/10.

(110090937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

FCM & C° S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 140.082.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatsure.

Référence de publication: 2011081963/10.

(110091052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.



Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 410.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08/06/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011082045/14.

(110090960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.764,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08/06/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011082046/14.

(110090968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

WRI Nominees Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011082519/11.

(110091736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Amundi RE Property SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.885.

Lors de l'assemblée générale de "Amundi RE Property SICAV-FIS" en date du 8 juin 2011, les actionnaires ont reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011082551/14.

(110091533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck